

A group of people, including men, women, and children, are walking along a dirt path in a savanna landscape. In the background, there are several large, iconic baobab trees with thick, gnarled trunks and sparse green foliage. Beyond the trees, a body of water is visible, and in the far distance, there are rolling hills under a clear blue sky. The scene is brightly lit, suggesting a sunny day.

SECONDE PARTIE
**THÈMES D'ACTUALITÉ
CHOISIS DANS LE
SECTEUR FORESTIER**

Accroître les avantages économiques tirés des forêts: nouvelles possibilités et évolution des enjeux

La prise de conscience de l'importance économique, sociale, culturelle et environnementale des forêts et de la foresterie s'est considérablement accrue depuis quelques années, mais le faible niveau des investissements et des revenus continue d'entraver le développement du secteur. Comme les demandes concurrentes sont nombreuses et les budgets limités, les décideurs accordent une faible place à la foresterie, qui représente une part relativement modeste des emplois et du revenu national – habituellement mesurée en termes de PIB. Pour remédier à cette situation, on tente actuellement d'estimer la valeur de tous les produits et services, en particulier de ceux qui ont trait à l'environnement. On s'efforce également de mettre en place des mécanismes de financement novateurs et de créer des marchés des services, afin de renforcer les revenus et de promouvoir l'investissement axé sur la gestion durable des forêts.

L'élévation de la chaîne de valeurs et la diversification de l'assortiment des produits ont conduit à une forte expansion des biens et services procurés par les forêts. La croissance des réseaux de détail a rendu le bois et ses dérivés plus accessibles aux consommateurs, et a créé de nouveaux débouchés pour les communautés locales, les agriculteurs et ceux qui exploitent d'autres ressources, dans la plupart des pays. Pourtant, la viabilité économique du secteur reste compromise face à deux grandes questions: comment agrandir le «gâteau» (les avantages économiques), et le partager entre les différents segments de la société.

Ce chapitre de la *Situation des forêts du monde 2005* analyse la contribution du secteur forestier au revenu et décrit les résultats obtenus par les communautés, les gouvernements et le secteur privé dans leurs tentatives d'accroître les avantages économiques procurés par les

forêts. Il identifie également les problèmes auxquels doit s'attaquer le secteur pour faire de la gestion durable des forêts une option économiquement viable.

Dans ce chapitre, la définition du secteur forestier se fonde sur la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI), établie par l'OIT (ONU *et al.*, 2003). Le secteur englobe la sylviculture, l'exploitation forestière et les services annexes, les industries du bois, la fabrication d'articles en bois et en liège (sauf les meubles) et les industries des pâtes et papiers. La sylviculture comprend la production de bois sur pied, ainsi que l'extraction et la cueillette de matériaux forestiers sauvages, à l'exception des champignons, des truffes, des baies et des noix. La sylviculture inclut aussi des produits qui subissent un traitement très léger, comme le bois de feu ou le bois industriel.

LES FORÊTS ET LA SYLVICULTURE DANS LES ÉCONOMIES NATIONALES

Revenu provenant des forêts et de l'industrie forestière

Bien que les systèmes actuels de comptabilisation du revenu national soient loin d'être parfaits, le PIB reste l'élément de base pour l'évaluation des performances économiques et l'allocation des fonds publics aux différents secteurs. Les principales tendances liées à la part du secteur forestier dans le revenu national peuvent être résumées comme suit.

- Au niveau mondial, la valeur ajoutée brute créée par le secteur en 2000 (y compris la sylviculture, l'exploitation forestière et les activités connexes, le travail du bois et la fabrication d'articles en bois, en papier et en carton) est estimée à 354 milliards de dollars EU, soit environ 1,2 pour cent du PIB (FAO, en préparation).

- Entre 1990 et 2000, la valeur ajoutée brute créée par le secteur a enregistré une croissance modeste d'environ 1,4 pour cent, alors que la croissance de l'économie mondiale était de l'ordre de 30 pour cent, grâce à des gains dans d'autres secteurs (en particulier le secteur manufacturier et celui des services). De ce fait, la part du secteur forestier dans le PIB a reculé, passant de 1,6 à 1,2 pour cent.
- À l'intérieur du secteur, la contribution de la sylviculture reste faible et semble en baisse. Au niveau mondial, la valeur ajoutée brute créée par la sylviculture s'élève à environ 78 milliards de dollars EU, ce qui représente environ 22 pour cent de la contribution du secteur forestier, le solde étant apporté par les industries du bois et des pâtes et papiers (tableau 7).

La diminution globale de l'importance de la foresterie est de l'ordre de celle de la plupart des branches d'activité du secteur primaire, en particulier de l'agriculture. Cette dernière activité, qui concerne environ 38 pour cent de la superficie des terres et emploie 44 pour cent de la population active, ne représente qu'environ 6,2 pour cent de la valeur ajoutée brute mondiale – selon une fourchette allant de 2,6 pour cent dans les pays développés à 11,9 pour cent dans les pays en développement. Dans presque tous les pays, la part de l'agriculture dans le PIB a décliné au fil du temps (FAO, 2004a).

Différences entre les régions et entre les pays

La part de la valeur ajoutée créée par le secteur forestier et la contribution des sous-secteurs varient considérablement suivant les régions et les pays

(figure 6). Ainsi, l'Amérique du Nord et l'Amérique centrale (principalement les États-Unis et le Canada) représentent près de 40 pour cent de la valeur ajoutée brute créée au niveau mondial, contre 2 pour cent pour l'Afrique. La part du secteur forestier dans la valeur ajoutée brute est de 14 pour cent en Amérique du Nord et en Amérique centrale et de 58 pour cent en Afrique, alors que la part cumulée des industries du bois et de la production de pâtes et papiers est respectivement de 86 et 42 pour cent pour ces deux régions. Comme l'Afrique du Sud représente environ 42 pour cent de la part de la valeur ajoutée créée par l'Afrique dans les industries du bois (y compris les pâtes et papiers), la part du reste de l'Afrique dans la transformation est beaucoup plus faible.

Les données fournies dans ce chapitre se fondent sur un certain nombre d'hypothèses et doivent donc être interprétées avec prudence. On peut toutefois faire les observations suivantes:

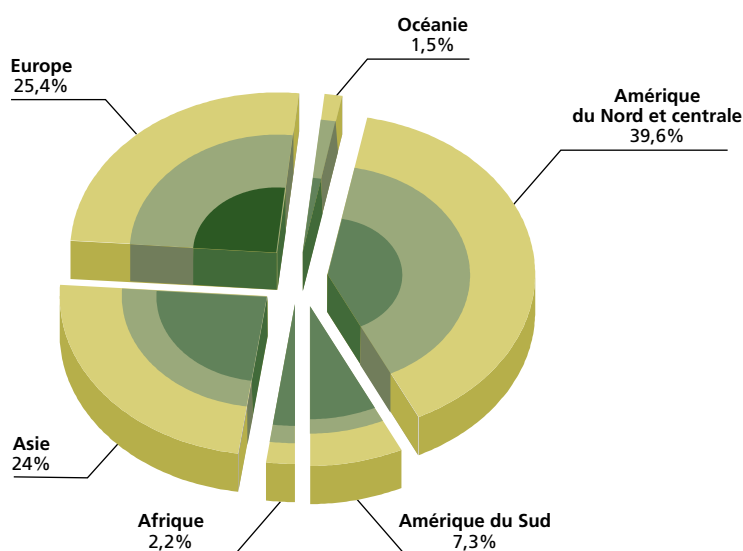
- L'existence de vastes étendues forestières n'est pas une condition indispensable ni même suffisante pour donner naissance à un secteur dynamique. De fait, de nombreux pays à faible couvert forestier ont des industries forestières qui sont en compétitives sur le marché mondial, et l'essentiel de la valeur ajoutée brute créée par le secteur vient de la transformation plutôt que de la production du bois.
- Enfin et surtout, un climat propice à l'investissement est nécessaire pour renforcer les capacités de transformation. L'aptitude à concevoir de nouveaux produits et procédés, la connaissance des marchés et les compétences en matière de gestion d'entreprise sont aussi des facteurs importants.

TABLEAU 7
Valeur ajoutée brute créée par le secteur forestier en 2000 (millions de \$EU)

Région	Sylviculture	Industries du bois	Pâtes et papiers	Total	Contribution au PIB (%)
Afrique	4 425	1 379	1 863	7 667	1,5
Asie	24 390	17 315	43 453	85 158	1,1
Europe	14 457	30 222	45 111	89 790	1,2
Amérique du Nord et centrale	19 171	49 782	71 256	140 209	1,3
Océanie	1 176	2 553	1 655	5 384	1,3
Amérique du Sud	13 156	3 328	9 304	25 788	2,1
Monde	76 775	104 579	172 642	353 996	1,2

Source: FAO, en préparation.

FIGURE 6
Part de valeur ajoutée créée par le secteur forestier, par région et par sous-secteur



Part par sous-secteur (%)						
Sous-secteur	Afrique	Asie	Europe	Océanie	Amérique du Nord et centrale	Amérique du Sud
Forêts	58	29	16	22	14	51
Industries du bois	18	20	34	47	35	13
Pâtes et papiers	24	51	50	31	51	36

Source: FAO, en préparation.

Sous-estimation de la contribution de la sylviculture

Face aux demandes concurrentes, les forestiers n'ont réussi que dans une mesure limitée à convaincre les responsables des politiques, en particulier au sein des ministères de la planification et des finances, d'allouer davantage de ressources au secteur. Alors que des considérations de politique guident la plupart de ces décisions, le peu d'importance accordé au secteur dans les budgets nationaux est parfois justifié sur la base de sa faible contribution au revenu et à l'emploi, aussi peut-on se poser des questions sur la fiabilité du système de comptabilisation du revenu national. Les imperfections sont les suivantes:

- erreur de classification des activités, qui fait que les revenus et les emplois fournis par la foresterie sont enregistrés ailleurs;
- exclusion du secteur informel, qui est un important pourvoyeur de revenus et d'emplois dans de nombreux pays;

- absence de prise en compte de services environnementaux souvent critiques pour les performances d'autres secteurs (protection des bassins versants et conservation de la diversité biologique, par exemple).

La première de ces imperfections peut être corrigée assez facilement par des efforts de normalisation et d'harmonisation des définitions. Compte tenu du manque de données, il est toutefois difficile de refléter l'importance du secteur informel et la valeur de la consommation de subsistance dans les statistiques nationales sur le revenu (Lange, 2004). La plupart des pays n'ont ni les moyens ni la capacité d'évaluer avec précision le rôle du secteur informel dans l'économie globale.

Le Système de comptabilité économique et environnementale intégrée (SEEA) (voir ONU *et al.*, 2003) vise à corriger les imperfections des méthodes actuelles de comptabilisation du revenu national. Des comptes satellites associés enregistrent les

Les activités forestières dans le secteur non structuré de l'économie favorisent considérablement les revenus et l'emploi dans de nombreux pays; cependant, du fait que ces activités ne figurent pas sur les comptes des revenus nationaux, la contribution économique du secteur forestier est souvent sous-estimée



FAO/R. FADUITI

variations des flux de biens et de services environnementaux et l'appauvrissement des ressources. Cette méthode représente un progrès, mais son adoption a été lente, en particulier à cause du manque de données.

LES FACTEURS QUI INFLUENT SUR L'EXPLOITATION DE LA VALEUR DES FORÊTS

Même si le secteur forestier pris dans son ensemble contribue dans une faible mesure au revenu national, les propriétaires des ressources peuvent le considérer comme important sur le plan économique. La rentabilité qu'ils lui attribuent est fonction de l'interaction complexe entre les caractéristiques des ressources, les caractéristiques de la propriété – en particulier les conditions socioéconomiques et les compétences en matière de gestion d'entreprise – et les caractéristiques du marché, dans le cadre de différents contextes politiques et institutionnels.

Caractéristiques des ressources

En fonction des caractéristiques du terrain et de la végétation, notamment la productivité, la diversité biologique et la topographie, la possibilité de réaliser des profits économiques varie avec l'assortiment de produits et de services offerts. Par exemple, certaines forêts ombrophiles tropicales riches en espèces peuvent avoir une faible valeur commerciale, mais être importantes par la diversité biologique qu'elles contiennent et les services environnementaux qu'elles fournissent. De même, de vastes étendues de terres boisées dans les régions tropicales sèches sont im-

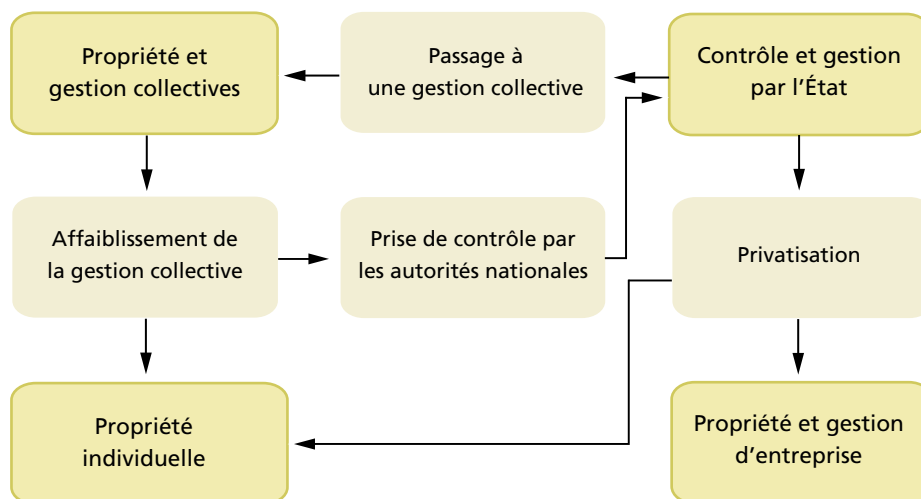
portantes pour les communautés locales, malgré leur faible productivité en bois et leur rentabilité économique médiocre. Leur valeur est rarement pleinement reflétée dans les statistiques sur le revenu.

La possibilité de retirer des avantages économiques des forêts dépend souvent de leur accessibilité et de la proximité des marchés. Dans les années 70 et 80, plusieurs plantations forestières industrielles ont été établies sans prendre en considération leur viabilité, en particulier leurs utilisations finales et leurs débouchés commerciaux. Même aujourd'hui, ces ressources restent souvent sous-exploitées et mal gérées. Pourtant, de vastes étendues de forêt éloignées pourraient commencer à être utilisées pour la fourniture de biens collectifs mondiaux, comme le piégeage du carbone et la conservation de la diversité biologique. Les forêts lointaines sont aussi une attraction majeure pour l'écotourisme qui s'adresse à des créneaux de marché de haut de gamme (voir p. 27).

Caractéristiques de la propriété

Le système de propriété des forêts varie avec les réformes politiques et législatives (figure 7), reflétant le souci qu'a la société de concilier l'efficacité et l'équité. Bien que la plupart des forêts appartiennent à l'État (White et Martin, 2002), on tend de plus en plus à confier leur gestion aux communautés et au secteur privé, car on considère généralement que la propriété communautaire et publique renforce les avantages sociaux et environnementaux, alors que la propriété privée renforce l'efficacité économique. Les faiblesses des politiques et de la législation favorisent la surexploitation et freinent l'investissement à long terme.

FIGURE 7
Évolution de la propriété des ressources forestières



La capacité de tirer profit de la valeur des forêts est influencée par plusieurs facteurs.

Conditions socioéconomiques des propriétaires.

Les particuliers et les gouvernements qui disposent d'autres sources de revenu limitées n'ont ni les moyens ni l'envie d'investir dans la gestion durable des forêts. Ils préfèrent donner la priorité à des activités qui nécessitent peu d'investissements et ont un rapport économique élevé à court terme. Ce comportement est également répandu dans certains types d'entreprises, en particulier les sociétés transnationales d'exploitation forestière. Les gouvernements qui se servent des recettes forestières pour développer d'autres secteurs peuvent mobiliser des fonds, par exemple en vendant des produits forestiers ou en convertissant les terres forestières au profit d'autres utilisations plus rentables, comme l'élevage extensif de bétail et les cultures de rapport, suivant les marchés existants. Les conditions socioéconomiques influencent également l'accès aux technologies et aux capitaux.

Capacités institutionnelles. La capacité de tirer un profit économique des forêts est liée aux capacités institutionnelles, en particulier à la capacité de comprendre l'évolution des circonstances et de saisir les opportunités offertes. Un grand nombre de groupements communautaires et de petits propriétaires forestiers sont défavorisés à cet égard, bien que la constitution de coopératives et d'associations con-

tribue à améliorer leur position. Des imperfections institutionnelles transparaissent également dans la gestion des gouvernements et favorisent d'importantes pertes économiques, notamment à travers l'exploitation forestière illicite (voir encadré p. 76). Dans beaucoup de pays, les administrations forestières ont des effectifs insuffisants et sous-payés et manquent de motivation pour exploiter pleinement le potentiel de la ressource. Par ailleurs, de nombreuses entreprises sont en mesure d'influencer les marchés, de prévoir les possibilités qui se profilent et d'élaborer des stratégies pour le déploiement des ressources.

Aptitude à élever la chaîne de valeurs. Les industries du bois, notamment dans le domaine des pâtes et papiers, représentent une part importante de la valeur ajoutée brute (tableau 7), ce qui laisse penser qu'il est indispensable d'élever la chaîne des valeurs (c'est-à-dire de s'orienter vers des produits à plus forte valeur marchande) pour renforcer les profits économiques. Les propriétaires sont cependant plus ou moins bien placés pour le faire. Les entreprises qui sont propriétaires des forêts et les gèrent en vue de réaliser un profit peuvent à la fois identifier les besoins en nouveaux produits et services et les élaborer dans de meilleures conditions d'efficacité que les gouvernements et les autres propriétaires. L'intégration de tous les aspects de la production – depuis l'obtention de la matière première jusqu'à la fabrication du produit final – a été une stratégie importante pour accroître la

Manque à gagner dû à l'exploitation forestière illicite

Selon la Banque mondiale, l'exploitation illégale des forêts entraîne une perte annuelle de 5 milliards de dollars EU, et une perte complémentaire de 10 milliards de dollars EU pour les économies des pays producteurs de bois. Souvent, la proportion de bois produit illégalement dépasse largement les volumes produits légalement. Ces activités clandestines font baisser les prix, compromettent la rentabilité des entreprises régulièrement enregistrées et contribuent à financer des guerres et des troubles civils. Plusieurs initiatives s'attaquent au problème de l'exploitation forestière illégale, notamment le plan d'action de l'UE sur la mise en application de la législation forestière, la gouvernance et le commerce; l'initiative de la Banque mondiale concernant la mise en application de la législation forestière et la gouvernance en Afrique; et l'initiative du Président des États-Unis contre l'exploitation forestière illicite.

rentabilité. Toutefois, de nombreux producteurs de bois et de produits forestiers non ligneux ne sont pas en mesure de fixer les prix, et leur revenu est souvent déterminé par d'autres. Dans le contexte de la baisse des prix, le maintien de la production primaire, notamment de bois, dépend souvent de contributions directes ou indirectes.

Les caractéristiques des marchés et leurs variations

Au cours des dernières décennies, d'importants changements sont survenus sur les marchés des produits et des services forestiers. Selon certaines indications, ces changements vont s'accélérer avec l'évolution de la démographie, des performances économiques, des technologies et des environnements sociaux, politiques et institutionnels. Beaucoup de choses dépendront de l'aptitude des propriétaires des ressources à saisir les opportunités naissantes.

Moyens financiers des consommateurs. Les marchés des produits et des services sont très segmentés et s'adressent à des consommateurs appartenant à des

tranches de revenu différentes. Par exemple, le bois de feu (y compris le charbon de bois) consommé par les ménages à faible revenu rapporte rarement assez pour encourager à investir dans la production. Pour obtenir des rendements plus élevés, il faut produire des biens et des services destinés à une clientèle à haut revenu. Cependant, beaucoup de producteurs n'ont pas cette possibilité, qui requiert d'importants investissements initiaux. Les recettes procurées par des produits de faible valeur pourraient être accrues grâce à une augmentation des quantités, mais de nombreux petits entrepreneurs n'en ont pas non plus la possibilité.

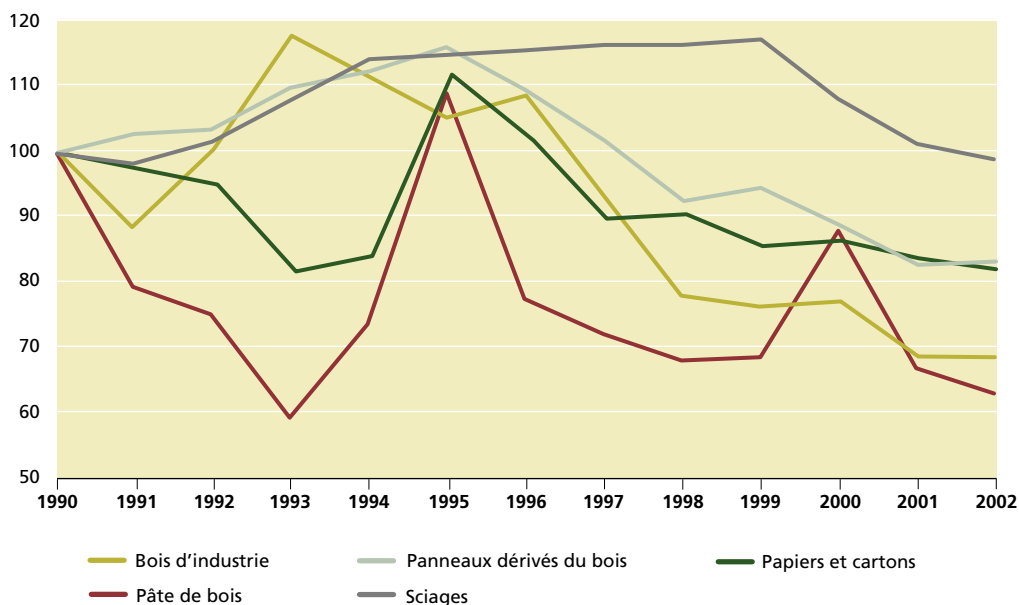
Concurrence. Avec l'augmentation du nombre de producteurs entrant sur le marché des produits forestiers, la concurrence s'intensifie. Bien que l'industrie forestière soit encore fragmentée, elle tend à se regrouper par le biais de fusions et de rachats, en particulier dans le secteur des pâtes et papiers. Mais il s'agit, là encore, d'options inaccessibles aux petites entreprises. La concurrence est particulièrement intense sur le marché des produits ayant subi une transformation poussée, et elle est exacerbée par l'augmentation de l'offre de produits moins «écologiques», comme l'acier, le plastique et le béton.

Demande de bois et de dérivés du bois. La demande de bois (y compris le bois de feu) devrait augmenter, mais à un rythme plus lent que par le passé. Les tendances démographiques dans de nombreux pays développés laissent présager une baisse de la demande, qui ne fera que s'accroître avec l'amélioration des technologies de recyclage et de transformation. Par ailleurs, compte tenu de la faible consommation par habitant dans de nombreux pays en développement, on peut s'attendre à des augmentations significatives de la demande, résultant de l'élévation des revenus. Cette tendance est déjà évidente dans des économies émergentes, comme la Chine et l'Inde, où les importations de bois et de dérivés du bois montent en flèche, ce qui entraîne d'importants changements dans la répartition des échanges mondiaux de produits forestiers.

Modifications de l'assortiment de produits. Depuis quelques années, l'assortiment de produits s'est considérablement diversifié, avec l'entrée sur le marché d'articles comme les panneaux de fibres à moyenne densité, les panneaux de particules orientées et

FIGURE 8
Tendances récentes des prix mondiaux des produits forestiers à l'exportation

Moyenne mondiale de l'indice de prix à l'exportation (1990 = 100)



Source: FAO, 2004b.

d'autres produits en bois de haute technologie. Ces produits remplacent souvent les sciages, ce qui a des répercussions sur la demande de grumes de grandes dimensions et, partant, sur le revenu des exploitants forestiers. Les investissements de recherche-développement industriel devraient accélérer le processus. Des efforts notables ont aussi été déployés pour desservir des créneaux de marché, en adaptant la production de dérivés du bois et de produits forestiers non ligneux. La croissance rapide sur le marché des produits d'herboristerie, par exemple, crée de nouvelles opportunités. La production et le commerce des produits en bois ayant subi une transformation secondaire, en particulier les meubles et les éléments de menuiserie, ont aussi considérablement augmenté depuis quelques années.

Baisse des prix. Les prix mondiaux des produits forestiers ont diminué au cours de la décennie écoulée (figure 8), ce qui compromet la viabilité économique du secteur dans de nombreux pays (New Zealand Forest Industries, 2004). Au Royaume-Uni, par exemple, la baisse des redevances d'exploitation a été significative (voir encadré p. 78 en haut) (Forestry Commission, 2002, 2004). La déforestation demeure préoccupante

dans les zones tropicales, mais l'approvisionnement en bois n'est cependant pas un gros problème, sauf dans les pays où une offre locale limitée, combinée à une surcapacité des industries du bois, a fait monter les prix en flèche et encouragé l'exploitation forestière illicite. Dans de nombreux pays des zones tempérées et boréales, les quantités enlevées sont très inférieures aux coupes annuelles autorisées. Une augmentation de l'offre de bois issu de plantations forestières et une amélioration des technologies de transformation ont aussi concouru à la baisse des prix. Du côté de la demande, des politiques environnementales dans les pays développés ont encouragé une utilisation accrue des résidus ligneux et des produits dérivés du bois recyclés. En outre, les menaces qui pèsent sur la durabilité des forêts et le risque de provenance illégale des produits ont un effet dissuasif sur la consommation de produits forestiers, en particulier de sciages tropicaux et de panneaux.

Libéralisation du commerce. À la faveur d'une amélioration des technologies de transport et de la libéralisation des échanges, les marchés s'étendent du niveau local aux niveaux national et mondial. Plusieurs produits utilisés par les populations locales,

Les recettes forestières au Royaume-Uni

Selon les indicateurs de la foresterie durable établis par le Royaume-Uni, la rentabilité annuelle nominale sur trois ans des plantations d'épicéas de Sitka, qui était d'environ 10 pour cent durant la période 1993-1996, est tombée à -5,4 pour cent en 1998-2001. Cette baisse résultait presque exclusivement du fait que les prix du bois ont chuté de plus de 50 pour cent. La valeur ajoutée brute créée par le secteur est passée de 344 millions de livres sterling (environ 540 millions de dollars EU) en 1995 à 298 millions de livres (environ 450 millions de dollars EU) en 2000, soit 0,04 pour cent de la valeur ajoutée brute pour l'ensemble de l'économie en 2000. L'essentiel de la valeur ajoutée provient du secteur de la transformation du bois (travail du bois, fabrication d'articles en bois, de pâtes, de papiers et d'articles en papier), dont la contribution

a été de 6 379 millions de livres (près de 9,7 milliards de dollars EU), soit environ 0,64 pour cent de la valeur ajoutée brute totale. La sylviculture, l'exploitation forestière et les services connexes ont donc représenté moins de 4 pour cent de la contribution du secteur à la valeur ajoutée brute, alors que près de 96 pour cent venaient de la transformation.

Source: Forestry Commission, 2002.

Les marchés du carbone

Une évaluation récente met en évidence une croissance rapide des marchés du carbone, en particulier pour les transactions fondées sur des projets. Leur expansion future dépendra cependant de la ratification du Protocole de Kyoto. Le marché a connu une croissance régulière, passant d'environ 13 millions de tonnes d'équivalent CO₂ en 2001 à environ 29 millions de tonnes en 2002, et à plus de 70 millions de tonnes d'équivalent CO₂ pour les trois premiers trimestres de 2003. Alors que les pays développés sont les principaux acheteurs, le pourcentage des réductions d'émissions obtenu dans des pays en transition et dans des pays en développement est passé de 38 pour cent en 2001 à 60 pour cent en 2002 et à 91 pour cent pour les trois premiers trimestres de 2003. Cette augmentation vient en grande partie de l'Amérique latine et de l'Asie. Cette augmentation devrait s'accélérer après l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto.

Source: Lecocq et Capoor, 2003.

comme les plantes médicinales, la viande de brousse et les aliments ethniques sont maintenant exportés légalement et illégalement, souvent pour répondre à la demande de populations émigrées. L'importation de produits forestiers à bas prix accroît la concurrence sur les marchés locaux et met en péril la viabilité économique de la production locale.

Marchés des produits certifiés. Des marchés des produits certifiés conformes à des normes environnementales, sociales et économiques spécifiques ont récemment fait leur apparition. Des groupes de consommateurs et des ONG ont aidé à segmenter ces marchés en fonction de la provenance des produits (forêts gérées de manière durable ou non). Les disponibilités limitées de produits certifiés confèrent actuellement un léger avantage sur le plan des prix, mais il est probablement appelé à disparaître avec la diffusion des programmes de certification. La mise en œuvre de ces programmes étant onéreuse, en particulier pour les petits producteurs, on essaie de trouver d'autres solutions, comme la certification collective. Fait intéressant, la majorité des forêts certifiées se trouvent dans des zones boréales et tempérées, alors que la certification a été lancée pour améliorer la gestion des forêts tropicales (Richards, 2004).

Marchés des services environnementaux. Le marché des services environnementaux fournis par les forêts connaît une croissance rapide, souvent facilitée par des politiques nationales et régionales, et par des conventions et accords internationaux (Scherr, White et Khare, 2003). Certains segments de la société qui ont les moyens de payer ces services et sont disposés à le faire ouvrent de nouveaux débouchés aux propriétaires des ressources. Par exemple, on prévoit que le paiement de la protection des bassins versants deviendra de plus en plus répandu, surtout si l'on parvient à institutionnaliser les liaisons entre les propriétaires des zones d'amont et les utilisateurs des zones d'aval. Un marché et des cadres de réglementation sont aussi en train de se créer pour les services de conservation de la biodiversité et de piégeage du carbone (voir encadré page ci-contre, en bas). On ignore encore si le marché des services environnementaux connaîtra une croissance significative et quelle sera l'ampleur des profits qu'en tireront les propriétaires de la ressource (Landell-Mills et Porras, 2002). Par exemple, les avantages économiques substantiels annoncés il y a 10 ans par les prospections de la biodiversité ne se sont pas encore matérialisés (Katila et Puustjärvi, 2003; Laird et ten Kate, 2002).

LES AVANTAGES ÉCONOMIQUES POUR LES GESTIONNAIRES DES RESSOURCES FORESTIÈRES

Communautés locales

La prise de conscience accrue du rôle des communautés dans la protection et la gestion des forêts depuis deux décennies a conduit à une réorientation majeure du développement du secteur (Alden Wily, 2003). La gestion conjointe des forêts et les groupements d'utilisateurs des forêts ont permis de renforcer la participation des communautés et de réaliser des objectifs économiques, sociaux et environnementaux que les gouvernements ont parfois du mal à atteindre. Il reste beaucoup à faire, mais désormais, dans de nombreux pays, on reconnaît aux communautés autochtones le droit de posséder, d'utiliser et de gérer les forêts et les autres ressources naturelles. Pour que les communautés tirent parti des nouvelles opportunités offertes, plusieurs conditions doivent être réunies:

- cadres politiques et juridiques protégeant les droits des communautés sur les ressources;
- accès aux marchés et proximité de ces derniers;

Revenus de l'exploitation forestière allant aux propriétaires coutumiers en Papouasie-Nouvelle-Guinée

Alors qu'en Papouasie-Nouvelle-Guinée environ 97 pour cent des terres sont aux mains des communautés, celles-ci n'ont pratiquement aucun droit de regard sur les opérations des compagnies étrangères auxquelles sont attribués les contrats d'exploitation forestière. Les propriétaires coutumiers perçoivent environ 12 pour cent de la valeur des grumes, grâce un système complexe et indirect de paiements effectués par le gouvernement central ou par des fonds locaux qui ont pour objet de faciliter le développement, mais sont souvent mal gérés. Les approches actuelles visent essentiellement à dégager des recettes pour le Gouvernement.

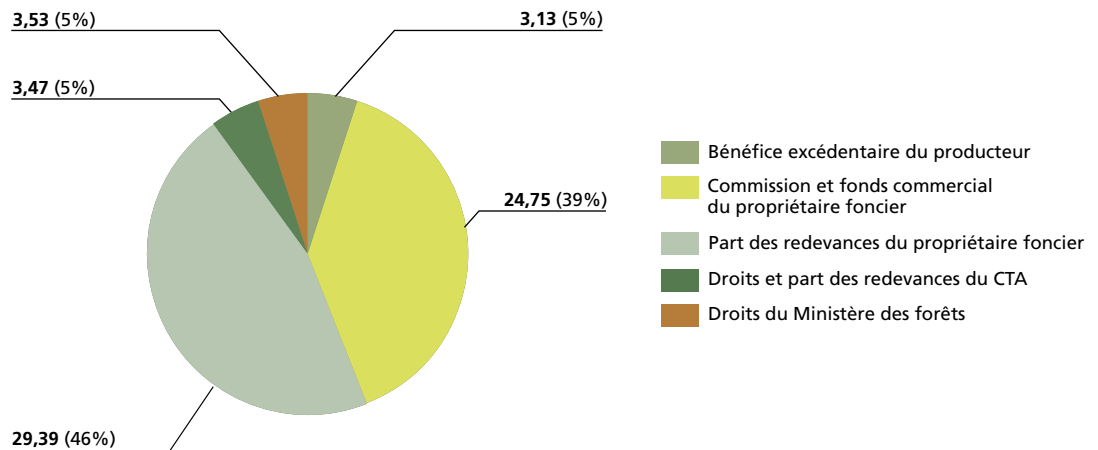
Source: Hunt, 2002.

- compétences et accès à l'information, en particulier en ce qui concerne les marchés et les prix;
- capacités institutionnelles de gérer les ressources, d'ajouter de la valeur aux produits et aux services et de négocier avec d'autres acteurs.

Si la propriété et la gestion communautaires sont avantageuses à certains égards, elles ont aussi des inconvénients. Le transfert des responsabilités aux communautés est souvent limité aux forêts qui ont une faible valeur commerciale. Or, étant donné qu'il s'agit de zones peu productives, il faut des investissements significatifs et des institutions efficaces pour en retirer des profits et les distribuer de manière équitable. Alors que les communautés sont bien placées pour identifier les besoins locaux et y pourvoir, elles sont dans une position moins favorable pour traiter sur les marchés nationaux et mondiaux. Les communautés isolées sont pénalisées par des coûts de transaction élevés et ont du mal à comprendre les besoins des consommateurs, à adapter la production à l'évolution des besoins et à relier les produits avec les utilisateurs finals. Bien souvent, ces obstacles ne peuvent être surmontés qu'avec un appui externe.

Les communautés qui possèdent des ressources forestières précieuses, comme celles de Papouasie-

FIGURE 9
Recettes allant aux propriétaires de forêts aux îles Fidji (F\$/m³)



Source: Whiteman, 2004.

Notes: 1 dollar de Fidji (\$F) = 0,53 dollar EU (2003).
CTA = Conseil des terres autochtones.

Nouvelle-Guinée (voir encadré page 79), sont confrontées aux mêmes défis que celles qui obtiennent la gestion de ces ressources, grâce à des réformes des politiques et de la législation. Pour interagir avec les marchés extérieurs, il est indispensable de bien comprendre l'évolution de la demande et des prix, et d'être à même de négocier avec les sociétés forestières et les industries du bois. Or les défaillances des institutions et le manque d'informations empêchent les communautés d'exploiter pleinement les avantages économiques, si bien qu'elles ne perçoivent qu'une fraction des recettes. Ce n'est en revanche pas le cas

si les arrangements institutionnels sont au point, les communautés bien informées et les industries approvisionnées en bois au niveau local. D'après une récente étude sur les recettes allant aux propriétaires terriens autochtones aux îles Fidji, les communautés bien informées reçoivent une part significative – environ 85 pour cent – de la valeur du bois récolté sur des terres coutumières, par le biais de redevances fixées par le Conseil des terres autochtones et de négociations directes avec les concessionnaires (Whiteman, 2004) (figure 9).

Lorsque les forêts sont plus productives et plus précieuses, la participation des communautés à leur gestion a été limitée (Oyono, 2004) et due le plus souvent à l'insistance d'ONG et d'organisations donatrices. Même lorsque des forêts précieuses sont attribuées aux communautés, ces dernières ne peuvent pas en retirer tous les fruits, en raison du manque d'informations sur les marchés et sur les technologies, et des carences des cadres institutionnels. Bien que de nombreux pays associent aujourd'hui les communautés à la gestion de la faune sauvage, la faible rentabilité financière les dissuade d'y participer (Akumsi, 2003).

Le savoir devenant une importante source de richesse, on s'efforce maintenant activement de protéger les droits de propriété intellectuelle et de mettre en place des mécanismes pour le partage équitable, avec les communautés locales, des avan-

Les critères de la certification du commerce équitable

- Justes prix pour les producteurs et conditions de vie et de travail décentes pour les travailleurs.
- Commerce direct avec les agriculteurs, court-circuitant les intermédiaires.
- Association libre de travailleurs et de coopératives, avec des structures de prise de décisions démocratique.
- Accès au capital.
- Pratiques agricoles durables, notamment emploi limité de produits chimiques.

tages découlant de l'utilisation des connaissances traditionnelles. Cependant, le degré de protection que confèrent les droits de propriété intellectuelle sur ce type de connaissances est très variable, mais des partenariats avec des institutions de recherche et avec des entreprises contribuent à le renforcer (voir encadré ci-contre).

Des systèmes de certification du commerce équitable (voir encadré page ci-contre) attestant que les biens achetés satisfont à des critères environnementaux et sociaux bien définis – dont le paiement d'un juste prix aux producteurs – ont été essayés avec certains PFNL comme l'huile de babassu. Cependant, ce type de programme ne concerne qu'une fraction des échanges de produits forestiers.

Gouvernements

Dans beaucoup de pays, la propriété et la gestion de la majorité des forêts relèvent du domaine public, ce que l'on justifie par la nécessité de préserver la richesse du pays. Les autres raisons sont qu'il est impossible de compter sur les mécanismes du marché pour atteindre des objectifs sociaux ou pour fournir des biens collectifs, comme la protection des bassins versants et la conservation de la biodiversité. Inévitablement, l'intervention des gouvernements comporte un choix, parfois aux dépens de l'efficacité économique, entre des objectifs qui s'excluent mutuellement. Les recettes forestières sont souvent utilisées pour financer le développement d'autres secteurs, au lieu d'être réinvesties pour soutenir la production. Dans plusieurs pays, les gouvernements gèrent aussi les industries du bois et justifient leur intervention dans ce sous-secteur par des impératifs sociaux ou par la nécessité de développer les zones rurales. Toutefois, depuis quelques années, la gestion des industries du bois tend à être cédée au secteur privé.

État des forêts et exploitation de leur valeur. Dans de nombreux pays, le secteur public se concentre sur la gestion des forêts qui ont une valeur marchande élevée, ou qui remplissent des fonctions environnementales d'importance critique. Les forêts dites de «faible valeur» demandent des investissements importants – souvent trop élevés pour les gouvernements –, et le coût de leur protection est très supérieur aux recettes qu'elles procurent. Ces forêts sont donc les premières à être transférées au secteur privé ou aux communautés.

Tirer profit des connaissances traditionnelles

La communauté Kani, qui vit dans les forêts de l'État indien du Kerala, utilise traditionnellement les fruits et les feuilles de *Trichopus zeylanicus* (appelé localement *arogyapacha* ou herbe de santé) comme antidote contre la fatigue et le stress. D'après des informations émanant de la communauté, une organisation du secteur public a conduit des recherches et déposé deux brevets nationaux en 1996. Une société pharmaceutique a payé des droits de licence à l'organisation pour produire et commercialiser le médicament – qui appartient moitié à l'institut de recherche et moitié à la communauté –, par l'intermédiaire d'un fonds fiduciaire géré par la communauté. Les principaux facteurs de réussite de cet arrangement ont été les suivants:

- rôle des individus dans l'organisation de recherche et rôle des initiatives d'indemnisation de la communauté locale prises par la société civile;
- efficacité des capacités locales de recherche et de développement;
- liaisons entre la recherche et la production et la commercialisation pour créer de la valeur ajoutée;
- transparence des arrangements et efficacité du cadre juridique.

Source: La Vina, 2002; PNUD, 2004.

Les gouvernements gèrent les forêts de haute valeur, directement ou par l'intermédiaire de concessionnaires, principalement pour la production de bois. L'objectif prioritaire étant la production de bois, la plupart des autres produits des forêts sont considérés comme des «produits forestiers mineurs», en raison de leur faible contribution aux recettes du gouvernement. En outre, dans la plupart des pays, les parcs nationaux et les réserves de gibier sont gérés à des fins sociales et environnementales, malgré leur faible rapport. Par suite de la baisse des recettes provenant de la production de bois, due à la chute des prix et à la mise hors production de vastes étendues de forêts, les institutions forestières tendent à se rabattre sur certaines fonctions de service, comme les

activités récréatives, pour lesquelles elles demandent un prix (Leslie, 2003).

Arrangements institutionnels pour le recouvrement des recettes. Malgré l'expansion des marchés des services environnementaux, la production de bois reste la première source de revenus forestiers. Lorsque les forêts offrent peu de possibilités de recettes, les frais de gestion sont élevés, de sorte qu'elles sont mal entretenues et se dégradent. Comme les gouvernements se retirent de la transformation du bois et des activités de création de valeur ajoutée, ils doivent absolument s'efforcer de retirer l'intégralité des recettes provenant de la production de bois et des services forestiers. Pour y parvenir, ils ont le choix entre plusieurs approches:

- **Laisser les marchés fixer les prix.** Les systèmes de détermination des prix par les marchés, essentiellement par le biais de soumissions ou d'autres systèmes d'appels d'offres, remplacent peu à peu les méthodes arbitraires de détermination des coûts. Pourtant, les approches administratives prévalent dans bien des pays et réduisent à néant les efforts déployés pour retirer l'intégralité des recettes potentielles. En outre, les imperfections du marché persistent du fait de l'existence de monopoles ou d'oligopoles dans le secteur de la production de bois et, dans quelques pays, de la concentration du pouvoir entre les mains d'une poignée d'ache-

teurs. Pour retirer une plus grande part des recettes potentielles des forêts, d'importantes études de marché seraient nécessaires pour l'évolution de la demande, de l'offre et des prix. Toutefois, comme la plupart des organisations forestières du secteur public ne sont pas équipées pour conduire de telles études, la fixation des prix peut être influencée par des facteurs non économiques, tels que la recherche du profit personnel, par certains groupes d'intérêt.

- **Améliorer le recouvrement des taxes.** Dans de nombreux pays, les administrations forestières n'ont pas les moyens de recouvrer les redevances, pourtant très insuffisantes, et les compétences institutionnelles n'ont pas progressé aussi rapidement que l'exploitation forestière. Le recours à des organismes indépendants pour recouvrer les taxes est une solution possible pour lutter contre la corruption et l'exploitation illicite des forêts, et réduire le manque à gagner des gouvernements. Le Cambodge, le Cameroun, l'Équateur, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Suriname ont tenté cette approche avec plus ou moins de succès. Le fait d'effectuer des inspections et de faire payer les taxes aux points de sortie n'est pas une option économiquement viable si les produits peuvent sortir du pays par plusieurs points. En outre, les contrôles aux points de sortie ne garantissent pas la durabilité de la production de bois.

TABLEAU 8
Recettes provenant de la gestion des forêts domaniales en Europe de l'Est, 1999-2001

Pays	Nombre d'employés par millier d'ha de forêts	Recettes par ha (€)	Transferts du/vers le gouvernement par ha (€)	Fonds par ha après transfert (€)
Bulgarie	2,0	12,1	+1,4	13,5
République tchèque	2,6	330,8	+4,1	334,9
Estonie	1,7	69,1	-16,4	52,7
Hongrie	10,6	185,7	-1,3	184,4
Lettonie	0,4	22,0	-10,0	11,9
Lituanie	7,5	81,0	-6,2	74,8
Pologne	4,9	123,4	-0,7	122,7
Roumanie	5,5	28,8	-1,4	27,3
Slovaquie	13,4	120,3	+5,8	126,1
Slovénie	n/d	91,0	-9,1	81,9
Turquie	1,1	20,3	+9,9	30,2

Note: n.d. = non disponible.
Source: Simula, 2003.

- **Séparer le recouvrement des recettes des autres fonctions du gouvernement.** La plupart des organisations forestières du secteur public ont du mal à remplir simultanément des fonctions administratives et commerciales, surtout si les objectifs sont en conflit. On peut résoudre le problème en confiant les fonctions commerciales à des organes plus autonomes (entreprises, organismes et offices de commercialisation). Le succès de ces arrangements dépend dans une large mesure de l'efficacité de la gestion, de la marge de manœuvre dont disposent ces organismes et de leur flexibilité. Un bon système de vérification des comptes permettant un contrôle du public est critique pour garantir l'efficacité économique. En outre, la viabilité à long terme des entreprises forestières dépendra de leur capacité d'adaptation à l'évolution rapide des circonstances.
- **Privatiser les fonctions commerciales.** La création d'entreprises commerciales semi-étatiques n'a pas toujours été efficace pour permettre aux gouvernements de retirer l'intégralité des recettes forestières. Plusieurs pays ont privatisé les industries du bois et les plantations forestières dans le cadre d'une politique de libéralisation économique plus générale. Dans beaucoup d'anciens pays à économie centralisée, on restitue les forêts à leurs anciens propriétaires. Dans d'autres cas, les gouvernements tentent de se retirer des entreprises qui perdent de l'argent, mais les acquéreurs potentiels s'intéressent principalement aux entreprises rentables. La gestion d'un processus de privatisation est une affaire délicate, en raison notamment du risque non négligeable que des groupes d'intérêt détournent des fonds; de la sous-évaluation des actifs des entreprises, résultant du manque de transparence et de compétences professionnelles; et de considérations sociales, en particulier en matière d'emploi.

Viabilité économique de la foresterie publique. Même si elles possèdent de vastes étendues de forêts, de nombreuses organisations gouvernementales ont du mal à joindre les deux bouts, car leurs recettes nettes sont très faibles, et leurs possibilités de retirer tout le profit économique potentiel de la ressource sont limitées. De plus, les coûts de gestion sont très élevés dans certains pays, par exemple en Europe de l'Est (sauf en Estonie et en Lettonie) (tableau 8). Des études

Les investissements forestiers et leur rentabilité pour les agriculteurs chinois

Une enquête menée auprès de ménages ruraux en Chine a révélé ce qui suit:

- en 2001, les ménages ont consacré en moyenne 0,61 pour cent de leurs dépenses totales à la foresterie;
- 2 pour cent de la population active nationale travaillaient dans le secteur forestier en 1999;
- sur les superficies de terres et d'étangs gérées par les ménages ruraux, 27 pour cent étaient des terres forestières;
- en 2001, les recettes forestières représentaient environ 1,5 pour cent du revenu net des ménages.

Source: Zhang, 2004.

sur les politiques fiscales en Afrique révèlent une situation similaire. L'exploitation de forêts sénescentes ou adultes rapporte beaucoup aux gouvernements, à condition que les capacités institutionnelles soient suffisantes pour éviter les pertes.

Petits propriétaires

Des réformes politiques et institutionnelles ouvrent de nouvelles possibilités pour les agriculteurs et les autres propriétaires terriens, et se traduisent par un accroissement des investissements dans la plantation d'arbres et dans d'autres activités à petite échelle, notamment de transformation du bois. Dans quelques endroits, ceux qui possèdent des terres gèrent aussi des zones de conservation privées, en tirant profit de l'écotourisme et des avantages que procure ce secteur en expansion (voir p 27). La décision de se lancer dans cette activité dépend des débouchés commerciaux; de la situation économique et sociale, notamment de la propriété des ressources; et des capacités institutionnelles. D'une manière générale, les forêts gérées par le secteur privé peuvent être des systèmes peu intensifs dans lesquels l'augmentation des revenus est étalée sur un certain nombre de produits et de services, ou des systèmes basés sur une gestion intensive axée sur la production d'un ou deux articles.

Systèmes basés sur une gestion peu intensive. Les arbres font partie intégrante de nombreux systèmes agricoles, comme les jardins potagers familiaux des zones tropicales humides et les parcs agroforestiers de l'Afrique occidentale sahélienne. Les exploitations sont ordinairement petites, et la demande locale limitée favorise un système de gestion qui requiert peu d'investissements et rapporte peu. Souvent, les propriétaires entretiennent les arbres et les autres types de végétation pour les avantages sociaux, culturels et environnementaux qu'ils fournissent, plutôt que pour des raisons économiques (voir encadré). Ces ressources fournissent cependant des revenus et des produits indispensables en cas d'urgence. Du fait qu'ils sont gênés par le manque de main-d'œuvre et de fonds d'investissement, la majorité des agriculteurs exploitent les terres de manière peu intensive et hésitent fortement à prendre des risques.

Systèmes basés sur une gestion intensive. L'expansion des marchés et la baisse des approvisionnements en bois et autres produits des forêts naturelles incitent les agriculteurs à planter davantage d'arbres et à cultiver des plantes pour obtenir des PFNL, notamment des médicaments. Ainsi, la proportion de bois provenant des fermes a augmenté depuis quelques années, jusqu'à dépasser dans quelques pays la part provenant des forêts. Les agriculteurs plantent aussi des arbres pour garder leur terre comme garantie de sécurité future ou à des fins de spéculation, surtout s'ils disposent d'autres sources de revenu. La croissance de la demande de produits d'herboristerie a favorisé la culture intensive de produits appréciés des consommateurs, le plus souvent pour les marchés extérieurs.

Des programmes de plantation satellites et d'autres arrangements de partenariat entre des entreprises industrielles et des propriétaires terriens font aussi leur apparition (Mayers et Vermeulen, 2002). En général, l'industrie fournit du matériel végétal amélioré et des conseils techniques sur les pratiques de gestion et s'engage à acheter le bois au prix du marché à la fin de la rotation. Alors que cette approche est intéressante pour les petits exploitants, les industries y gagnent aussi en réduisant les risques associés à la propriété et à la gestion de grosses plantations.

La demande croissante d'activités récréatives basées sur la nature a conduit à associer de plus en plus le secteur privé à la gestion des parcs et des ré-

serve de faune, par exemple en Afrique du Sud, au Costa Rica, aux États-Unis, au Kenya et en Namibie. En Afrique du Sud, les zones protégées privées sont plus nombreuses que celles qui sont aux mains du secteur public (Katila et Puustjärvi, 2003). La gestion de la faune est une option à faible intensité, reposant sur la propriété de vastes étendues, la présence de populations d'animaux sauvages et des environnements naturels uniques. L'amélioration de l'accès, les services de commercialisation et les structures d'accueil pour les visiteurs créent de la valeur ajoutée. Plusieurs réserves de faune privées fournissent des «paquets de services» adaptés aux différents besoins des consommateurs, et de nombreux propriétaires constituent des partenariats pour gérer en commun de vastes zones de conservation.

Les entreprises

Les entreprises sont les principaux acteurs du secteur, notamment dans les domaines de la gestion des forêts, de l'exploitation forestière et de la transformation du bois, et elles sont un moteur de la mondialisation du secteur, capable de déplacer l'investissement, les technologies et les matières premières au niveau transna-

Organisations de gestion des investissements en terrains forestiers

Au fur et à mesure que les industries forestières ont commencé à céder la propriété des forêts, des groupes de propriétaires forestiers ont constitué des organisations chargées de gérer les investissements en terrains forestiers, afin de tirer profit des nouvelles possibilités offertes. Ces organisations, basées aux États-Unis, ont étendu leurs opérations à plusieurs autres pays, en particulier dans l'hémisphère Sud, par exemple en Argentine, au Brésil, au Chili, en Nouvelle-Zélande et en Uruguay. Les faibles prix unitaires, le potentiel de revalorisation à long terme et la productivité élevée ont favorisé un accroissement de l'investissement institutionnel en terrains forestiers, qui est passé d'environ 1 milliard de dollars EU en 1989 à près de 14,4 milliards de dollars EU en 2002, pour une superficie de 7,4 millions d'hectares.

Source: Ravenel, Tyrrell et Mendelsohn, 2002.

tional. Il existe deux types d'investisseurs: ceux qui se concentrent sur l'exploitation forestière et ceux qui intègrent la gestion des forêts et les industries du bois. Dans un certain nombre de pays, on a récemment vu augmenter les possibilités d'investissement à court terme dans le domaine de l'exploitation forestière, parfois au mépris de la durabilité. Les investisseurs ont profité des défaillances des politiques et des institutions pour empocher des sommes substantielles en abattant des quantités supérieures aux volumes de coupe autorisés et en dehors des concessions, en falsifiant les déclarations concernant les volumes et les prix (établissement de prix de transfert) et en évitant de payer les taxes. Les opérateurs qui se sont comportés ainsi ont créé une incertitude considérable dans l'industrie du bois et compromis la viabilité économique des investissements légitimes. La plupart des entreprises adoptent toutefois une approche à long terme pour gérer les ressources, en investissant dans des améliorations et dans la transformation, en vue de renforcer leurs profits par la création de valeur ajoutée, en réduisant les coûts au moyen de technologies améliorées et en accroissant leur part de marché. Les différents aspects de cette approche sont décrits ci-après.

Création de valeur ajoutée. Étant donné que l'essentiel des recettes provient de la transformation et de la commercialisation, les entreprises ont concentré leurs efforts sur l'élaboration de nouveaux produits et services, à la faveur de technologies permettant de réduire les dépenses de main-d'œuvre et les besoins en matières premières. La plupart des entreprises qui interviennent investissent largement dans la recherche et le développement de nouveaux produits et de nouveaux procédés, et utilisent des technologies d'amélioration génétique des arbres et de propagation par clonage dans les plantations forestières.

Garantie des approvisionnements en fibres. La garantie des approvisionnements en matières premières fournit un avantage comparatif aux grosses industries du bois, ce qui pousse un certain nombre d'entre elles à acheter de vastes étendues de forêts ou à acquérir de grosses concessions forestières, surtout si le coût est bas. Des entreprises privées les gèrent pour alimenter des unités de transformation parfois localisées dans plusieurs pays différents. En outre, une législation favorable aux investisseurs et des

incitations, par exemple des subventions directes et indirectes, ont contribué à l'expansion rapide des plantations industrielles (Enters, Durst et Brown, 2003). L'amélioration de la gestion et la diffusion de la science et de la technologie, notamment des technologies de transformation améliorées, ont considérablement stimulé la productivité et accru les approvisionnements en bois, et par là même réduit les risques. Il s'ensuit que de nombreuses entreprises tendent à se détourner de leurs actifs forestiers pour concentrer leurs efforts sur la transformation, qui est leur réel domaine de compétence.

Évaluation des actifs et pressions des parties prenantes. Si les grosses entreprises tendent à céder leurs actifs forestiers, c'est aussi parce qu'elles doivent à présent les évaluer aux prix du marché. Le fait de garder des terres et des forêts, alors que les prix du bois sont en baisse, se reflète négativement dans les bilans et oblige un certain nombre d'entreprises à liquider leur patrimoine forestier proprement dit. C'est alors que des organisations spécialisées dans l'aménagement forestier font leur apparition, pour acheter des actifs à bas prix et les gérer pour le compte d'investisseurs qui recherchent des activités peu risquées, garantissant un rendement stable et s'inscrivant dans la durée (voir encadré page ci-contre) (Neilson, 2003). L'instabilité du marché des biens forestiers a également permis à des investisseurs recherchant un profit à court terme d'acheter à bas prix, pour revendre dès que le marché amorcé une reprise.

Expansion mondiale par le biais de nouveaux investissements, de fusions et d'acquisitions. Avec l'intensification de la concurrence, la création de valeur ajoutée ne suffit pas pour qu'une entreprise se maintienne à flot. L'expansion vers de nouveaux marchés et la consolidation par des fusions et des acquisitions sont des objectifs stratégiques importants pour de nombreuses entreprises. Dans la recherche d'une position dominante sur le marché, les stratégies les plus appréciées sont le rachat et la restructuration d'entreprises en faillite, la réalisation d'économies d'échelle, la réduction des effectifs et la délocalisation vers des pays où la main-d'œuvre est à bon marché. Depuis quelques années, de nombreuses entreprises forestières transnationales de pointe ont transféré leurs usines en dehors de leur pays d'origine. En 2003, par exemple, 59 pour cent de la capacité de production de

papiers et de cartons des entreprises finlandaises se trouvaient en dehors du territoire national (Finnish Forest Industries Association, 2004).

CONCLUSION: VALEUR, UTILITÉ ET AVANTAGES ÉCONOMIQUES

La réalisation des avantages économiques potentiels des forêts est une tâche difficile qui dépend de divers facteurs. Comme avec les autres branches d'activité du secteur primaire, par exemple l'agriculture, la part de la foresterie dans le revenu national est en baisse, de même que sa rentabilité. Malgré la prise de conscience croissante des valeurs environnementales et des autres valeurs des forêts, le bois et ses dérivés demeureront une source de revenus importante pour la plupart des propriétaires dans un proche avenir. C'est pourquoi les gouvernements et les autres propriétaires de la ressource doivent s'efforcer de retirer l'intégralité des recettes potentielles découlant de la production de bois. À cette fin, ils doivent créer des conditions propices au développement de marchés efficaces, notamment en combattant l'exploitation illicite des forêts. Le passage à des produits de plus forte valeur marchande est une autre stratégie, mais elle n'est pas accessible à tous, en raison de diverses contraintes. Avec l'augmentation des approvisionnements en bois, il faut redoubler d'efforts pour promouvoir le bois comme produit écologique permettant d'économiser l'énergie.

Il arrive que les propriétaires des ressources ne soient pas en mesure de retirer des avantages économiques de toutes les utilisations actuelles et potentielles des forêts. Selon leur degré de développement, les sociétés attribuent des valeurs différentes aux produits et aux services, et à un moment donné elles n'en écoulent qu'une petite partie sur le marché. L'agriculteur qui possède quelques arbres, un département national des forêts propriétaire d'un vaste domaine forestier, ou une industrie forestière qui gère un bloc de forêt plantée, ne mesure pas toujours les avantages économiques de chaque composante de ses investissements. Essentiellement, l'objectif est de renforcer tous les avantages, dont certains seulement ont une valeur économique. Au fur et à mesure que la société évolue, de nouvelles demandes apparaissent, et des produits et services qui étaient auparavant censés ne procurer aucun avantage ou ne donner lieu au paiement d'aucun prix, acquièrent une valeur économique.

Toute stratégie visant à faire payer un prix ou à créer des marchés pour les biens et services forestiers est supposée renforcer les investissements en matière de gestion durable des forêts. Toutefois, les résultats ont été mitigés car, dans la pratique, tous les avantages forestiers ne sont pas monnayables sur le marché. Malgré les efforts accomplis, les biens et services forestiers resteront en grande partie en dehors du marché, de sorte que les propriétaires des ressources ne pourront en retirer aucun revenu. C'est la raison pour laquelle les coûts liés à la fourniture de ces biens et services doivent être à la charge de l'ensemble de la société.

Les activités liées aux forêts, comme d'ailleurs celles d'autres entreprises humaines, ne doivent pas être justifiées uniquement par les avantages économiques qu'elles procurent. C'est pourquoi la société doit adopter une vision plus large du secteur. Les gens du métier doivent aussi convaincre les décideurs de voir plus loin que les estimations du revenu national, de reconnaître l'importance de la conservation des ressources naturelles et de ne pas se laisser guider uniquement par les prix du marché. ♦

RÉFÉRENCES

- Akumsi, A.** 2003. Participation des communautés à l'aménagement de la faune: l'expérience du Mont Cameroun. *Unasylva*, 214/215: 37-42 (également disponible sur www.fao.org/forestry/unasylva).
- Alden Wily, L.** 2003. *De la satisfaction des besoins à la garantie des droits: l'évolution de la foresterie communautaire*. Présenté au XII^e Congrès forestier mondial, Québec, Canada.
- Enters, T., Durst, P.B. et Brown, C.** 2003. Que faut-il faire pour promouvoir le développement des plantations forestières? Incitations en faveur de l'arboriculture dans la région Asie-Pacifique. *Unasylva*, 212: 11-18 (également disponible sur www.fao.org/forestry/unasylva).
- FAO.** 2004a. *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture, 2003-2004*. Rome.
- FAO.** 2004b. *FAOSTAT Forestry data*. Rome (disponible sur apps.fao.org/faostat/collections?version=ext&asbulk=0&subset=forestry).
- Finnish Forest Industries Association.** 2004. *Facts and figures* (disponible sur english.forestindustries.fi/figures).
- Forestry Commission (Royaume-Uni).** 2002. *Indicators*

- of sustainable forestry: economic aspects (disponible sur www.forestry.gov.uk/forestry/INFD-4XHDBF).
- Forestry Commission.** 2004. *National statistics: coniferous standing sales price index, 27 May 2004*. Edimbourg, Royaume-Uni.
- Hunt, C.** 2002. *Production, privatisation and preservation in Papua New Guinea forestry*. Instruments for Sustainable Private Sector Forestry series. Londres, Institut international pour l'environnement et le développement.
- Katila, M. et Puustjärvi, E.** 2003. *Impact of new markets for environment services on forest products trade*. Document inédit préparé pour la FAO, Rome.
- Laird, S.A. et ten Kate, K.** 2002. Linking biodiversity prospecting and forest conservation. Dans S. Pagi, J. Bishop et N. Landell-Mills, éd. *Selling forest environmental services. Market-based mechanisms for conservation and development*. Londres, Earthscan.
- Landell-Mills, N. et Porras, I.T.** 2002. *Silver bullet or fools' gold: a global review of markets for forest environmental services and their impact on the poor*. Londres, Institut international pour l'environnement et le développement.
- Lange, G.-M.** 2004. *Manual for environmental and economic accounts for forestry: a tool for cross-sectoral policy analysis*. Document de travail, Département des forêts. Rome, FAO (disponible sur www.fao.org/documents/show_cdr.asp?url_file=/docrep/007/j1972e/j1972e00.htm).
- La Vina, AGM.** 2002. *The emerging global regime on genetic resources: its implications for local communities*. Working Paper: Globalization, Environment and Communities. Washington, DC, Institut mondial pour les ressources.
- Lecocq, F. et Capoor, K.** 2003. *State and trends in carbon market 2003*. World Bank Carbon Finance Business Team. Washington, DC, Banque mondiale.
- Leslie, R.** 2003. Faire payer la récréation forestière. *Unasylva*, 212: 25-30.
- Mayers, S. et Vermeulen, S.** 2002. *Company-community partnerships: from raw deals to mutual gains?* Instruments for sustainable private sector forestry series. Londres, Institut international pour l'environnement et le développement.
- Neilson, D.A.** 2003. Forest ownership by corporates – a thing of the past? *New Zealand Journal of Forestry*, 48(1): 3-8.
- New Zealand Forest Industries.** 2004. *Market notes*. New Zealand Forest Industries, June 2004 (disponible sur www.nzforest.com).
- ONU, Commission européenne, Fonds monétaire international, Organisation de coopération et de développement économiques et Banque mondiale.** 2003. *Integrated environmental and economic accounting*. New York, États-Unis.
- Oyono, P.R.** 2004. One step forward, two steps backward? Paradoxes of natural resources management decentralisation in Cameroon. *Journal of Modern African Studies*, 42(1): 91-111.
- PNUD.** 2004. *Equator prize 2002: finalists and winners*. Kerala Kani Samudaya Kshema Trust, Programme des Nations Unies pour le développement (disponible sur www.undp.org/equatorinitiative/EquatorNet/indiaPage.htm).
- Ravenel, R., Tyrrell, M. et Mendelsohn, R.** 2002. *Institutional timberland investment: a summary of a forum exploring changing ownership patterns and the implications for conservation of environmental values*. Yale Forest Forum Series, 5 (3). New Haven, Connecticut, États-Unis, School of Forestry and Environmental Studies, Yale University.
- Richards, M.** 2004. *Certification in complex socio-political settings: looking forward to the next decade*. Washington, DC, Forest Trends.
- Scherr, S., White, A. et Khare, A.** 2003. *Current status and future potential markets for ecosystem services of tropical forests: an overview*. Rapport préparé pour l'Organisation internationale des bois tropicaux. Washington, DC, Forest Trends.
- Simula, M.** 2003. Forest sector reforms in Eastern European countries – overview and lessons learnt. Dans *Institutional changes in forest management in countries with transition economies: problems and solutions: Workshop Proceedings*, 25 février 2003, Moscou.
- White, A. et Martin, A.** 2002. *Who owns the world's forests? Forest tenure and public forests in transition*. Washington, DC, Forest Trends.
- Whiteman, A.** 2004. *A review of the forest revenue system and taxation of the forestry sector in Fiji*. Projet de rapport pour le Ministère fidjien de la pêche et des forêts et FAO. Rome.
- Zhang, K.** 2004. How much the forests mean to farmers in China. *APANews*, 23: 6-7. ♦